# INFORMATIONS MUNICIPALES





# Contacter la mairie

**Répondeur :** (consulté tous les jours)

03 20 86 97 67

N° d'urgence

09 51 11 83 07

Mail laneuville.mairie@ orange.fr

# S'informer

Site de la commune

mairiedelaneuville. eklablog.fr

# FLASH INFOS AVRIL 2020

#### RESTONS MOBILISÉS!

epuis le 16 mars, notre pays vit confiné afin de limiter la propagation du virus COVID19.

Les chiffres quotidiens des personnes atteintes, hospitalisées, en service de réanimation, des décès en milieu hospitalier ou en EHPAD nous rappellent la grande prudence et la nécessité de respecter toujours et encore les mesures d'hygiène de lavage des mains et de distanciation sociale.

Je tiens à remercier très sincèrement les neuvilloises et neuvillois qui respectent le confinement et participent ainsi à l'effort demandé.

os aînés de 70 ans et plus sont contactés chaque semaine par la vingtaine de neuvilloises et neuvillois qui assurent une veille téléphonique. Des bénévoles se sont proposés pour effectuer les courses si nécessaire. L'entraide entre voisins fonctionne particulièrement bien à La Neuville. Nous constatons que nos aînés sont bien entourés par la famille et/ou les voisins. Je remercie tous ces volontaires qui maintiennent le contact et s'assurent du bien-être de nos aînés.

Un dispositif pour les entreprises du territoire est organisé afin d'aider celles-ci à traverser cette période difficile où l'activité tourne au ralenti ou est arrêtée. La Pévèle Carembault a mis en place le Fonds de Transition des Entreprises, doté d'un million d'euros, en collaboration avec son partenaire Initiative Lille Métropole Sud.

Certains services à l'arrêt depuis quelques semaines reprennent. C'est le cas de la collecte des déchets verts qui reprendra tous les quinze jours à compter du mercredi 29 avril mais uniquement pour les bacs verts.

e déconfinement progressif annoncé suppose de mettre en place toutes les dispositions pour limiter la contagion. Le port d'un masque dit « barrière » ou « grand public » en tissu, lavable et réutilisable est aujourd'hui conseillé.



Il accompagnera

les gestes barrières qu'il faudra toujours respecter, tel le lavage fréquent des mains et la distanciation d'un mètre minimum. Le besoin de masques de protection devra s'inscrire dans la durée et nécessitera toutes les bonnes volontés pour la réalisation de ces moyens de protection

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la commune et à vous inscrire à la newsletter de la Neuville pour recevoir les informations locales actualisées.

Bon courage. Prenez soin de vous et des autres.

Thierry DEPOORTERE
Maire de La Neuville

En recevant chez vous la newsletter de la commune (inscription sur le site de La Neuville)

# LES SERVICES DE PROXIMITÉ: LA FERME DE LA NEUVILLE

urant cette période de confinement, la ferme de la Neuville est ouverte.





Les horaires ont été adaptés :

Du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 14h à 19h

#### Créneau prioritaire mis en place pour les séniors et les soignants de 8h à 8h30.

Un service de commande avec retrait en magasin a été mis en place. Les commandes doivent être passées 48h à l'avance, par mail de préférence (laferme.delaneuville@orange.fr) ou par téléphone au 03 20 86 57 25 .

Possibilité de livraison pour les personnes ne pouvant se déplacer les mercredis, jeudis et vendredis dans un rayon de 10 km, pour toute commande de 50€ minimum/ forfait transport 5€.

Plus de renseignements sur https://www.facebook.com/lafermedelaneuville/

Retrouvez sur la carte interactive de la CCPC les commerces ouverts offrant des services sur https://www.pevelecarembault.fr/notre-territoire/carte-commerces-livraison/

#### DES AIDES DE LA CCPC POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE



a Communauté de Communes Pévèle Carembault est un territoire riche d'entrepreneurs particulièrement dynamiques. Aujourd'hui, son tissu économique est traversé par une crise économique inédite, liée à l'impact du Covid-19 sur l'activité humaine. Cette crise majeure déstabilise l'économie pévèloise et ses effets perturbateurs devraient s'inscrire dans la durée.

Dans ce contexte, **la Pévèle Carembault accompagne les entreprises** de son territoire dans la durée. C'est pourquoi, elle a créé un **Fonds de Transition des Entreprises**, doté d'un million d'euros, en collaboration avec son partenaire Initiative Lille Métropole Sud.

Pour tout savoir sur les aides possibles, les conditions d'éligibilité et les démarches à effectuer, rendez-vous sur le site de la communauté de communes Pévèle Carembault à l'adresse suivante : <a href="https://www.pevelecarembault.fr/terre-entrepreneurs/aides-entreprises-locales/">https://www.pevelecarembault.fr/terre-entrepreneurs/aides-entreprises-locales/</a>

#### CORONAVIRUS: RÉALISEZ DES MASQUES « BARRIÈRES » GRAND PUBLIC

e port d'un masque « barrière » est destiné à compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale qui doivent continuer à être appliqués. Il est destiné au grand public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique. Le masque barrière n'est pas un dispositif médical et n'est pas destiné au personnel soignant.

Avec le déconfinement progressif, le port d'un masque « barrière » doit permettre de protéger les autres et de limiter la propagation du virus en cas d'infection. Les services de la préfecture ont indiqué dernièrement qu'il fallait assurer l'autosuffisance de notre région dans la fabrication de masques et favoriser les réseaux de solidarité locale pour la réalisation de ces masques grand public.



Les personnes qui seraient disponibles et volontaires pour participer à la fabrication de masques « barrières » enfants et adultes peuvent contacter la mairie en laissant leurs coordonnées au 03 20 86 97 67 ou sur la messagerie de la commune : laneuville.mairie@orange.fr
Les personnes qui ne cousent pas mais qui ont dans leurs tiroirs des élastiques et/ou du tissu type

drap neuf peuvent également prendre contact pour fournir de la matière aux couturiers et couturières.



#### **INFORMATION VILLE LA NEUVILLE**

# ENSEMBLE ON S'ADAPTE ! REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS VERTS\*

Pendant la crise sanitaire, afin d'assurer le maintien de la salubrité publique, nous avons dû adapter nos collectes. En effet, afin de protéger les agents et respecter les mesures barrières, notamment en cabine, nous sommes passés de deux releveurs à un releveur.
Ce qui a pour conséquence d'augmenter les temps de collecte en mobilisant tout autant de moyens.

Dès le lundi 20 avril, la collecte des déchets verts, jusqu'alors suspendue, reprend mais à fréquence réduite. 1 semaine sur 2.

Les déchets verts de votre commune seront collectés Mercredi 29 avril / Mercredi 13 mai / Mercredi 27 mai

Seuls les bacs fournis homologués et conformes seront collectés



\*Le calendrier et l'organisation de la collecte s'adapteront aux mesures de déconfinement prises par le gouvernement.



Pour toute question, contactez le : 0 806 900 116

(appel gratuit depuis un poste fixe)



### PARTICIPEZ À LA PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE.

'entretien des espaces publics est l'affaire de tous en ces temps de confinement . Les travaux ordinaires ont pris du retard. Nous vous invitons à participer à l'entretien de votre trottoir en ramassant les déchets éventuels et en le débarrassant des pissenlits et autres plantes qui s'y développent. Balayez également votre caniveau afin de permettre le bon écoulement des eaux pluviales et éviter l'accumulation de débris végétaux qui favorisent la pousse des adventices.



Nous maintiendrons ainsi ensemble un village accueillant.

A SAVOIR: La vente à la sauvette de muguet habituellement tolérée sur la voie publique le 1er mai n'est pas autorisée cette année en raison du contexte sanitaire.



#### SERVICE DU COURRIER



Seule la boîte aux lettres de la poste située à la mairie est opérationnelle. Le courrier est récupéré comme d'ordinaire. Les autres boîtes aux lettres ne peuvent plus être utilisées. La poste a installé du ruban adhésif sur ces boîtes aux lettres.

Pour connaître les bureaux de poste ouverts et les horaires, vous pouvez vous rendre sur le site <u>laposte.fr</u> (rubrique : Accès rapides / Trouver un bureau de poste) ou directement sur: <a href="https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste">https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste</a>.

La distribution du courrier s'effectue pour l'instant quatre jours par semaine avant un retour à la normale annoncé courant mai.

## DES MASQUES POUR ACCOMPAGNER LE DÉCONFINEMENT

a région Hauts-de-France, la communauté de commune Pévèle Carembault et la commune de La Neuville ont passé commandes de masques « grand public » lavables et réutilisables une quinzaine de fois environ. Ils seront distribués dès que possible.



L'utilisation du masque, pour être efficace, doit respecter quelques règles essentielles.



Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque



Repérer le haut du masque et placer le masque barrière sur le visage, la barrette nasale (si existante) sur le nez.



Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



Abaisser le bas du masque barrière sous le menton et vérifier que le masque couvre bien le menton.



Pincer la barrette nasale ( si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez. Une fois ajusté, ne plus toucher le masque.

## FABRIQUEZ VOS MASQUES

Plusieurs « tutoriels « sur internet donnent des conseils et modes d'emplois pour confectionner des masques « barrières ».

L'association française de normalisation AFNOR a publié un document donnant des recommandations pour la conception d'un masque barrière. Il n'est pas destiné aux soignants mais aux particuliers et vient compléter les gestes barrières qui doivent toujours être respectés. Il peut empêcher une pénétration du virus via la bouche et le nez, notamment en empêchant les contacts réflexes avec les mains.

Retrouvez les conseils de fabrication et patrons sur le site de la commune.





Le masque barrière ne doit pas être mis en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation..

La durée du port du masque ne doit pas dépasser 4 heures sur une seule journée.

(équivalent à une demi-journée)

En cas de détection de tout dommage du masque barrière (moindre ajustement, déformation, usure...), le masque doit être jeté dans un double emballage afin de protéger les collecteurs en cas de déchirure du premier sac.

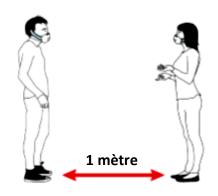
Pour retirer le masque, tenez-le par les élastiques et mettez-le dans un sachet plastique.



Lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

Le lavage s'effectue avec la lessive habituelle 30mn minimum avec une température de lavage de 60°.

Attendre le séchage complet avant de réutiliser le masque.



Les règles de distanciation d'un mètre minimum doivent être respectées, même avec un masque.